



LE DEVOIR



CLÉMENT ALLARD ARCHIVES LE DEVOIR
Jean-François Fortin avait été candidat à la succession de Gilles Duceppe en 2011.

Le Bloc serre les coudes après un nouveau choc

La démission de Jean-François Fortin porte à trois le nombre de députés aux Communes

ISABELLE PORTER
à Québec

Les ténors du Bloc québécois font front commun derrière le chef Mario Beaulieu après la démission fracassante du député Jean-François Fortin, mardi. Aux yeux du chef, c'est surtout le parti que le député désormais indépendant a «torpillé».

Les critiques virulentes de Jean-François Fortin à l'endroit du nouveau chef du Bloc ont été balayées du revers de la main par le principal intéressé. «Je considère qu'il a manqué de loyauté et de transparence», a dénoncé Mario Beaulieu dans une conférence de presse en après-midi. Par ses déclarations, le député Fortin a selon lui «torpillé le Bloc québécois et la cause indépendantiste».

En matinée, le député de Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia avait annoncé qu'il quittait le Bloc dans une lettre fracassante contre le nouveau chef. Mario Beaulieu, écrivait-il, «radicalise le parti par son approche dogmatique». Il «divise les souverainistes», manque de «rigueur» et met fin à «la crédibilité établie par Gilles Duceppe et poursuivie par Daniel Paillé». M. Fortin dit en outre exprimer tout haut le malaise de nombreux militants.

À cela, M. Beaulieu a rétorqué qu'il respectait tout à fait le programme du parti et que la grande majorité des membres de la direction étaient prêts à travailler «ensemble». Selon lui, le député «n'a jamais accepté la décision démocratique» des membres du Bloc de le choisir lors de la course à la chefferie de juin dernier.

Il n'était pas le seul à déplorer le geste de

VOIR PAGE A 8 : BLOC

Lire aussi · Un parti en difficulté. Un éditorial de Bernard Descôteaux. *Page A 6*

AUJOURD'HUI



Actualités · Bureaux satellites: le NPD devra rembourser. Les troupes de Thomas Mulcair ont incorrectement utilisé les budgets parlementaires, statue un comité de la Chambre des communes. *Page A 3*

Culture · La Licorne dévoile sa programmation. Le directeur artistique Denis Bernard parle d'une dramaturgie nationale forte. *Page B 7*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 3
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 8

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

Bolduc prône un financement variable

LISA-MARIE GERVAIS

Le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, envisage de revoir la formule de financement universitaire pour mieux doter les programmes qui en ont besoin. Cette modulation pourrait, par exemple, financer dans une plus grande proportion des programmes, comme médecine, où la formation coûte plus cher.

«C'est plus dans le but d'avoir une équité dans le

financement. Les programmes qui coûtent plus cher vont demander un financement augmenté. Si les facultés de médecine veulent être accréditées, il faut un financement adéquat. [Actuellement], l'argent est pris dans d'autres secteurs», a expliqué le ministre en entrevue au *Devoir*. «Il y a des programmes qui ne sont pas financés à la hauteur.»

Dans le milieu, plusieurs s'entendent effectivement pour dire que la formule actuelle, soit une subvention par tête d'étudiant, est désuète. «Il y

a plusieurs façons de financer. Est-ce que tu donnes le même montant pour tous les étudiants ou tu en donnes plus là où les coûts [de formation] sont [élevés]?» Le rapport final sur le financement universitaire, qui a été confié à Hélène P. Tremblay et Pierre Roy, est d'ailleurs attendu prochainement. «On a des gens qui travaillent là-dessus à la suite du *Sommet* [sur l'enseignement

VOIR PAGE A 8 : FINANCEMENT

RETRAITES : 20 ANS DE CONFLIT À VENIR ?



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Les syndicats policiers se disent prêts à manifester pendant des mois pour bloquer le projet de réforme des retraites. La Fédération des policiers municipaux du Québec manifestait mardi devant l'hôtel de ville de Québec contre le projet de loi 3. «C'est pas compliqué, ce projet de loi là, s'il est adopté tel quel, en ce qui concerne le climat de travail au Québec, on en a pour 20 ans», a lancé son président, Denis Côté. *Page A 3*

LIDA MOSER, 1920-2014

La photographe laisse en héritage un témoignage du Québec des années 1950

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

À l'été 1950, dans le Québec de Maurice Duplessis, Lida Moser se promène un peu partout, son appareil Rolleiflex pendu au cou. Elle est envoyée des États-Unis par le magazine *Vogue* qui, comme d'autres magazines du temps — la télévision n'en mène toujours pas bien large en Amérique —, entend montrer la réalité de ce petit peuple français et de ceux qui en émergent. Lida Moser est décédée mardi chez elle, à Washington, à l'âge de 94 ans.

Elle est une photographe habituée des grands magazines sur papier glacé de l'époque: *Look*, *Harper's Bazaar* et *Vogue*, pour ne nommer que les plus connus.

En juin de cette année-là, elle débarque dans la très achalandée gare Windsor. «Quand j'ai débarqué à la gare Windsor [...], j'ai été surprise



LIDA MOSER/MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La photojournaliste a saisi sur pellicule la vie quotidienne au Québec.

par l'élégance des gens et par le chic vestimentaire.» C'est Paul

VOIR PAGE A 8 : REGARD

Lire aussi · Une entrevue avec Lida Moser publiée en 2004, ainsi qu'une galerie de photos. Sur LeDevoir.com

L'AMBASSADEUR D'ISRAËL AU DEVOIR

La colonisation n'est pas un obstacle à la paix

LISA-MARIE GERVAIS

Après des années de conflit israélo-palestinien, tous les espoirs sont permis pour un retour à la paix durable, croit, optimiste, le nouvel ambassadeur d'Israël au Canada, Rafael Barak. Même que pour lui, malgré les difficiles relations entre Palestiniens et Israéliens, peu de chose constitue un obstacle à une résolution de conflit, pas même les épisodes de colonisation.

«La colonisation n'a jamais été un obstacle pour trouver une solution de paix avec nos voisins», a-t-il affirmé en entrevue au *Devoir*. «On a quitté Gaza en 2005, emportant nos 22 colonies qui étaient là», a-t-il ajouté dans un français impeccable, reconnaissant que des ministres de son gouvernement ont exprimé le souhait de voir revenir les colonies.

«Nous avons quitté jusqu'au demi-millimètre. L'armée israélienne n'a pas le contrôle de Gaza, les gens font ce qu'ils veulent à Gaza, a-t-il insisté. Je crois que parfois, on exagère et on fait de [la colonisation] le grand obstacle à une résolution de

VOIR PAGE A 8 : COLONISATION

Lire aussi · Gaza: alerte à la crise de conscience. Une chronique de Francine Pelletier. *Page A 7*

ACTUALITÉS

SÉVICES SEXUELS

Les Rédemptoristes devront payer 20 millions à leurs victimes

BAHADOR ZABIHIYAN
DAPHNÉE HACKER-B.

Après quatre années de bataille judiciaire, la congrégation des pères rédemptoristes versera 20 millions de dollars aux anciens élèves du Séminaire Saint-Alphonse, qui ont été victimes de sévices sexuels lors de leur séjour. Le montant record au Québec mettra à mal financièrement la congrégation, qui devra mettre fin à sa présence en Haïti.

Le montant est important: les avocats des deux parties se sont dits satisfaits de l'entente qui est survenue littéralement quelques minutes avant la date d'échéance fixée par le juge pour porter la cause en appel. Mais c'est une victoire amère pour Frank Tremblay, qui a été agressé sexuellement à plus de 80 reprises par le prêtre Raymond-Marie Lavoie alors qu'il n'avait que 13 ans. «On était des enfants dans ce temps-là, pour moi, il n'y a pas de prix pour ça», estime-t-il.

Le recours collectif a été lancé en 2010. Il visait tous les élèves du Séminaire Saint-Alphonse, à Sainte-Anne-de-Beaupré, ayant été victimes de sévices sexuels infligés par l'un des prêtres membres de la congrégation catholique des rédemptoristes entre 1960 et 1987. M. Tremblay estime qu'une entente aurait pu survenir dès 2010. «Ils se sont protégés entre eux», dit-il.

Pour l'avocat des victimes, Robert Kugler, la décision va créer un précédent. «Le montant de 20 millions de dollars est le montant le plus important jamais payé au Québec dans le cadre d'un recours collectif lié à des agressions sexuelles», explique-t-il.

Le 11 juillet dernier, un jugement de la Cour supérieure du Québec avait décrété que les Rédemptoristes devaient verser un dédommagement pouvant atteindre jusqu'à 150 000\$ par victime, au terme du tout premier recours collectif autorisé contre une congrégation

religieuse dans la province. M^e Kugler a aussi spécifié qu'en vertu de l'entente entre les deux parties, les pères rédemptoristes renoncent à invoquer le délai de prescription comme moyen de défense.

L'entente servira de jurisprudence dans d'autres causes similaires au Québec, assure un autre des avocats des victimes, Pierre Boivin. Il espère que l'entente l'aidera dans une autre cause qu'il défend, et qui oppose d'anciens pensionnaires de l'Institut des sourds et muets de Montréal disant avoir été membres de la Congrégation des clercs de Saint-Viateur de Montréal entre 1967 et 1982.

La version définitive de l'entente n'a pas encore été rédigée, et un juge de la Cour supérieure du Québec doit encore l'approuver. Mais une chose est certaine: la congrégation, qui mène des projets humanitaires dans plusieurs pays, va subir un très dur coup financier, dit l'avocat Pierre Baribeau, qui la défend.

Gestion délicate

La congrégation ne sera pas acculée à la ruine, dit M. Baribeau, mais sa gestion financière de la congrégation sera désormais «délicate et serrée». Il apparaît clair que les Rédemptoristes devront mettre un terme à leur présence humanitaire en Haïti, afin de pouvoir utiliser ces fonds pour rembourser les victimes. D'autres projets pourraient être concernés, dit M. Baribeau, qui estime que cette vaste congrégation, qui vient en aide à de nombreuses personnes démunies dans le monde, va devoir payer pour les mauvaises actions d'une poignée de ses membres. M. Baribeau estime que les pères ont voulu trouver une entente pour éviter des souffrances supplémentaires aux victimes, même si cela veut dire que la congrégation va devoir faire de nombreux sacrifices financiers.

Le Devoir



CLÉMENT SABOURIN AGENCE FRANCE-PRESSE

Si la situation perdure, Bombardier n'écarte pas la possibilité de déménager une partie de ses activités, notamment le secteur de la recherche et du développement, à l'extérieur du Québec.

FAUX INGÉNIEURS

Bombardier menace de déménager certaines activités

BAHADOR ZABIHIYAN

La décision de l'Ordre des ingénieurs du Québec d'accuser une vingtaine d'employés de Bombardier de s'être fait passer pour des ingénieurs sans en avoir le droit suscite l'émoi dans l'industrie aéronautique: l'avionneur ira devant les tribunaux, et il n'écarte pas la possibilité de déménager hors Québec certaines de ses activités.

Lundi, l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) a accusé 24 employés de Bombardier «d'avoir posé des actes d'ingénieurs» sans en avoir le droit, et a affirmé que trois autres personnes employées par la firme ont «usurpé» le titre d'ingénieur. Des accusations ont aussi été déposées contre Bombardier, qui aurait encouragé ces actes.

Ces décisions ont soulevé l'ire de la compagnie, qui déplore que l'OIQ ait amené ce débat «sur la place publique». «Nous allons plaider non coupable, nous allons les défendre, et nous allons contester», dit Isabelle Gauthier, porte-parole de Bombardier, en entrevue

« Nous allons plaider non coupable, nous allons les défendre, et nous allons contester »

Isabelle Gauthier, porte-parole de Bombardier

téléphonique avec *Le Devoir*.

Bombardier dit que les employés visés par l'OIQ sont bel et bien des ingénieurs, même s'ils ne sont pas membres de l'OIQ. D'ailleurs, ils n'ont pas à en être membres, soutient M^{me} Gauthier. «Les pratiques de l'industrie de l'aéronautique sont régies par une loi qui est au niveau fédéral», et aux yeux de Transports Canada, ces employés sont des ingénieurs, affirme-t-elle. Transports Canada n'a pas réagi pour le moment.

La décision de l'OIQ surprend Bombardier, qui assure que la situation va avoir des conséquences dans toute l'industrie aéronautique, qui emploie des milliers de personnes au Québec. «On ne peut pas laisser ça sous silence, c'est gros, ce qui se passe [...]

Tous les grands joueurs de l'industrie aéronautique se retrouvent dans la même situation», explique-t-elle. Si la situation perdure, Bombardier n'écarte pas la possibilité de déménager, peut-être, une partie de ses activités, notamment le secteur de la recherche et du développement, à l'extérieur du Québec. «C'est une option parmi d'autres, mais ce n'est pas un premier choix», dit-elle.

Aéro Montréal

Aéro Montréal, qui représente l'industrie aérospatiale, a d'ailleurs réagi mardi, expliquant que le secteur était ébranlé par la décision de l'OIQ. «On a des spécialistes, des délégués d'approbation de conception, qui sont certifiés par Transports Canada, qui vont à leur

tour certifier tout ce qui est fabriqué, tout ce qui est conception et design, dans le secteur aéronautique. [...] On n'est pas régis par l'Ordre des ingénieurs, on est régis par Transports Canada», dit Suzanne Benoit, présidente et directrice générale de l'organisme. Par ailleurs, l'industrie aéronautique est fortement mondialisée, et des ingénieurs de partout dans le monde travaillent sur les projets d'avion au Québec, dit Mme Benoit. Ils ne peuvent tous devenir membres de l'OIQ.

Toutefois, la problématique n'est pas nouvelle. L'OIQ et l'industrie aéronautique ont même mis en place un comité pour tenter d'arriver à un accord. «Ça fait 18 mois qu'on parle avec l'Ordre des ingénieurs. [...] On va trouver des accommodements», dit-elle. Aéro Montréal craint que d'autres constats d'infraction ne soient distribués par l'OIQ à d'autres entreprises du secteur dans un futur proche.

L'Ordre assure qu'il n'a pas dans sa ligne de mire d'autres entreprises aérospatiales.

Le Devoir

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com

PQ: les règles le 27 septembre

Les règles du jeu devant encadrer le choix du prochain chef du Parti québécois (PQ) seront connues le 27 septembre à Sherbrooke, a appris La Presse canadienne. On devrait alors choisir le mode de scru-

tin, préciser la période de candidature et annoncer quelle date sera élu le successeur officiel de Pauline Marois. Ce sont les 125 présidents de circonscription, réunis en Conférence nationale des présidents, qui devront trancher et choisir le scénario qui mènera à l'élection du prochain chef du PQ. *La Presse canadienne*

L'adjutant Gagnon avait prévenu sa présumée victime

Québec — L'adjutant André Gagnon avait prévenu la caporale Stéphanie Raymond de son envie de la «swinger» le 15 décembre 2011 au

terme d'un après-midi festif bien arrosé. L'ancienne soldate de la réserve a relaté cet incident mardi lors de son témoignage au procès de Gagnon en cour martiale générale à Québec. Le militaire fait face à une accusation d'agression sexuelle contre l'ex-caporale. *La Presse canadienne*

Spécialistes de la santé

Le centre de jour Jardin D'étoiles accueille des adultes lourdement handicapés.

SERVICES :

- Encadrement 1 pour 1 ou 2 pour 1
- Salle de stimulation multisensorielle
- Activités enrichissantes, valorisantes et adaptées à chacun des participants, dans un milieu sécuritaire et agréable
- Musicothérapie

TARIFS :

- Être membre de l'Association des Personnes Handicapées Matawinie (APHM) (cotisation annuelle de 5\$)
- Un montant de 2\$ par séance est demandé afin d'autofinancer les activités spéciales offertes aux participants.

Pour plus d'informations contactez
Brigitte Schrama - Coordonnatrice
450 843-3070 postes 1027 bschrama@jardinettoiles.ca

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec
Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

Dîners d'affaires

LA GRÈCE À SON MEILLEUR

chez
Milos

estiatorio Milos

514.272.3522
5357 Avenue du Parc, Montréal, Qc
H2V 4G9
www.estiatoriomilos.com

TABLE D'HÔTE 18^e

DU MARDI AU VENDREDI DE 12H À 15H

Tapéo 511 RUE VILLERAY MONTRÉAL 514.495.1999
RESTOTAPEO.COM

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec **Evelyne De Varennes** au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

ACTUALITÉS

Rien n'est joué



MANON CORNELIER
à Ottawa

Le dernier sondage détaillé effectué par la firme Ekos et rendu public cette semaine a de quoi inquiéter les conservateurs de Stephen Harper. Si ce n'est pas encore le cas, ils ont intérêt à y porter attention, car si ces résultats se transformaient en tendance, le Parti conservateur pourrait terminer troisième lors des prochaines élections fédérales qui auront lieu, si la loi des élections à date fixe est respectée, en octobre 2015.

Selon Ekos, qui a interrogé 2620 personnes entre le 16 et le 23 juillet, les conservateurs n'auraient récolté que 25,6% des suffrages si une élection avait eu lieu durant cette période, soit 13 points de moins que les libéraux et seulement deux points de plus que le NPD.

Mais il y a pire. Le taux de désapprobation de la performance de Stephen Harper n'atteint rien de moins que 65% parmi tous les répondants. Environ 51% souhaitent qu'il démissionne. C'est l'appui indéfectible de sa base (qui ne s'élargit pas) qui lui sauve un peu la mise, puisque 86% des conservateurs veulent qu'il reste.

Il serait facile d'attribuer ce déclin à des événements ponctuels comme le scandale au Sénat, mais le mal est plus profond. La façon de gouverner des conservateurs et ce qui était vu comme des qualités de M. Harper en 2006 ont pris l'allure de défauts auprès d'une bonne portion de l'électorat. Sa fermeté, son autorité, son sens stratégique, ses idées claires et sa combativité sont devenus contrôle obsessionnel, élans autoritaires, refus obstiné d'écouter, intimidation et dénigrement de quiconque ose exprimer une dissidence, polarisation délibérée et continue de l'électorat sur des enjeux émotifs.

◆ ◆ ◆

Las de ce genre de leadership, bien des électeurs souhaitent un changement de ton et de style. Dans ce contexte, le chef libéral Justin Trudeau ne peut qu'avoir la cote, lui qui joue la carte de la conciliation, du dialogue et de l'écoute. De plus, la personnalisation de la politique l'avantage, lui permettant d'exploiter un registre qui fait totalement défaut à Stephen Harper.

Comme le notent plusieurs chercheurs, dont Mireille Lalancette, de l'UQTR, cette personnalisation exige de nos jours que les leaders politiques performant de façon cohérente sur trois scènes distinctes, soit les scènes politique, populaire et privée. Justin Trudeau excelle sur les deux dernières. Il aime aussi les caméras et sait s'en servir, profitant d'un «magnétisme médiatique» qui ne se dément pas, note le président d'Influence Communication, Jean-François Dumas.

Cela est particulièrement vrai dans les médias anglophones. Curieux de mesurer le phénomène, Influence Communication a passé en revue tout ce qui s'est dit et écrit dans tous les médias traditionnels canadiens durant les six premiers mois de 2014. Le constat est époustouflant. Dans la presse anglophone, M. Trudeau a eu droit à une couverture 69% plus importante que celle de Thomas Mulcair. Dans la presse francophone, l'écart était de 17%.

Selon M. Dumas, le «culte de la personnalité» y est pour beaucoup. On parle de M. Trudeau même s'il n'y a pas vraiment de nouvelle. (Le printemps dernier, un journal de Colombie-Britannique a fait sa manchette avec la seule annonce de sa visite à venir!)

Son traitement fait penser à celui réservé aux vedettes du monde artistique ou du hockey, ajoute M. Dumas, ce qui est très rare en politique. Le seul exemple qui lui vient en tête est Nicolas Sarkozy, qui, en 2008, était la personnalité la plus médiatisée à travers le monde. Environ 55% de la couverture portait sur sa vie privée plutôt que sur ses fonctions professionnelles.

◆ ◆ ◆

Cela complique la vie du chef néodémocrate Thomas Mulcair, qui n'a pas la «relation fusionnelle qu'a Justin Trudeau avec le Kodak», comme dit M. Dumas. Le chef du NPD excelle sur la scène politique, là où il sait tenir tête à Stephen Harper, mais il n'a pas un rapport aussi facile avec les électeurs que son adversaire libéral et il ne met pas sa vie privée à l'avant-scène.

Dans son entourage, on est frustré de voir l'attention accordée à Justin Trudeau. On se plaint du fait que certains médias ont commencé à traiter les libéraux comme le gouvernement en attente et à ignorer l'opposition officielle néodémocrate quand vient le temps d'écrire ou de parler d'enjeux d'actualité.

M. Mulcair peut trouver un peu de baume dans ce dernier sondage Ekos. Il y jouit du taux d'approbation le plus élevé des chefs des trois principaux partis fédéraux (54% comparativement à 49% pour Justin Trudeau et 29% pour Stephen Harper). De plus, le NPD est toujours largement en avance au Québec, où il y a plus de sièges à glaner que dans les régions où dominent les conservateurs.

Il reste toutefois encore plus d'un an avant les prochaines élections. Stephen Harper entreprend cette dernière étape le mieux armé sur les plans logistique et financier. Mais sera-t-il encore aux commandes? La question est de plus en plus souvent soulevée dans la presse.

Et une campagne peut faire la différence. Justin Trudeau demeure le plus vert des chefs et celui qui risque le plus lors des débats, alors que Thomas Mulcair a tout pour y exceller. Bref, les jeux ne sont pas faits. Mais si la tendance se maintient...

mccornellier@ledevoir.com



En mai, le chef du NPD, Thomas Mulcair, avait dû comparaître en comité parlementaire au sujet de l'utilisation des fonds parlementaires pour des bureaux satellites.

BUREAUX SATELLITES

Le NPD devra rembourser

JOAN BRYDEN
à Ottawa

Le comité qui supervise les dépenses des parlementaires à la Chambre des communes conclut que les néodémocrates doivent rembourser une «importante» somme d'argent pour des salaires injustement versés à du personnel politique qui travaillait dans des «bureaux satellites» du parti au Québec.

Ce comité estime que 23 députés du Nouveau Parti démocratique (NPD) ont incorrectement utilisé leurs budgets parlementaires pour payer les salaires d'employés ayant travaillé dans des bureaux situés à Montréal, à Québec et à Toronto au cours des trois dernières années. Le montant exact n'a cependant pas encore été déterminé. Les députés ont demandé à l'administration des Communes de dévoiler une somme totale en septembre, en plus de proposer des options pour la récupérer.

Le montant en question viendra s'ajouter aux frais postaux de 1,17 million facturés au Parlement par des députés du NPD pour envoyer près de deux millions de dépliants partisans à des ménages dans 26 circonscriptions. Le comité des Communes avait estimé en juin dernier que ces dépenses n'étaient pas remboursables.

Le NPD a déjà déposé une contestation de cette décision devant les tribunaux et devrait en faire autant avec la nouvelle décision du comité sur les bureaux satellites.

« Cette façon de faire avait été autorisée par la Chambre des communes »

Peter Julian, leader parlementaire du NPD

Le député conservateur John Duncan, qui est également porte-parole du comité des Communes, a indiqué mardi que la plus récente facture n'a pas encore été déterminée avec précision, mais il s'attend à ce que la somme due soit «substantielle» puisque les irrégularités alléguées remontent à 2011. Selon lui, les règles sont claires et le NPD y aurait nettement contrevenu en utilisant des ressources parlementaires afin de payer pour des bureaux non autorisés.

Selon M. Duncan, 28 employés actuels et anciens auraient été incorrectement rémunérés à partir des budgets parlementaires des députés. Les offres d'emploi pour des postes dans ces bureaux laissent entendre que les employés à temps plein gagnaient jusqu'à 56 000 \$ par année.

La whip du NPD, Nycôle Turmel, a rappelé plus tôt mardi que ses collègues n'avaient rien fait de répréhensible et que les membres conservateurs et libéraux du comité menaient une chasse aux sorcières partisane.

Réagissant lui aussi mardi, le leader parlementaire du NPD, Peter Julian, a affirmé, par voie de communiqué, que le Bureau de régie interne — qualifié de «tribunal fantôme» — poursuivait sa «vendetta» contre les membres de l'opposition officielle.

« Soyons clairs: aucun denier public n'a été dépensé de façon inappropriée et nos employés des bureaux régionaux n'ont fait que du travail parlementaire. L'administration ne peut que le reconnaître. Nos employés faisaient du télétravail pour nos députés du Québec à partir de Montréal. Et cette façon de faire avait été autorisée par l'administration de la Chambre des communes », assure M. Julian.

Ce dernier poursuit sa tirade contre le Bureau de régie interne, un comité parlementaire où les néodémocrates sont minoritaires, en soutenant que celui-ci accuse «fausseté» et «sans fournir de preuves». «Le résultat sera d'empêcher les élus néodémocrates de faire leur travail parlementaire qui consiste à forcer le gouvernement conservateur à rendre des comptes sur ses scandales et ses mauvaises décisions», déplore M. Julian.

M. Duncan remet toutefois en cause l'argument de M. Julian voulant que l'arrangement ait été autorisé par les Communes, alléguant plutôt que les néodémocrates «ont constamment trompé l'administration de la Chambre de propos de l'emplacement de ses employés».

La Presse canadienne

PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES

Un impact sur 20 ans, selon la Fédération des policiers

ISABELLE PORTER
à Québec

Les syndicats policiers se disent prêts à manifester contre le gouvernement pendant des mois pour bloquer le projet de loi 3 sur les régimes de retraite. Tel quel, il pourrait affecter les relations de travail pendant 20 ans, plaide même le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, Denis Côté.

« Ce n'est pas compliqué, ce projet de loi là, s'il est adopté tel quel, au niveau du climat de travail au Québec, on en a pour 20 ans! », a lancé M. Côté en marge d'une manifestation à Québec mardi.

Même si la commission parlementaire sur le projet de loi doit débiter la semaine prochaine, le regroupement syndical se prépare à manifester pendant des semaines, voire des mois. « Une fois que le projet de loi est sanctionné, on parle de douze mois de négos plus six mois d'arbitrage », dit-il.

Le représentant syndical a laissé entendre que les moyens de pression allaient se radicaliser, mais il affirme que cela se fera dans un cadre «légal», sans «affecter les services à la population».

Les déclarations récentes du premier ministre Philippe Couillard ont visiblement jeté de l'huile sur le feu chez les opposants à la réforme des retraites. En affirmant qu'il ne reculerait pas dans le dossier, le premier ministre a donné l'impression que la commission parlementaire était un exercice «bidon», clame Denis Côté. « C'est pas vrai qu'on ne sera pas entendus », dit-il. M. Couillard a dit que les Québécois n'aimaient pas la chicane. Bien, vous êtes en train de vous en magasiner une sérieuse, M. Couillard!

Ils étaient quelques centaines de policiers à avoir interrompu leurs vacances pour manifester contre le projet de loi dans la capitale. En raison des travaux devant l'hôtel de ville de

Québec, ils se sont réunis devant le bureau d'arrondissement où travaille le vice-président du comité exécutif chargé des relations de travail, Jonatan Julien.

La plupart des manifestants provenaient de la grande région de Québec et des environs, mais des policiers de Blainville, de Trois-Rivières, de Saguenay et de Longueuil étaient aussi du nombre. La grande majorité d'entre eux refusaient de s'entretenir directement avec les journalistes, suivant une directive syndicale.

« Respect », ont-ils scandé en brandissant des pancartes dénonçant le «vol» de leurs conditions de travail. À la fin de la manifestation, un représentant de la Fraternité des policiers de Québec est allé coller sur la porte d'entrée de l'immeuble une copie signée de leur dernière convention collective, avec dessus l'autocollant «Au voleur!».

Comme les retraités la veille, le président de la Fédération a cité longuement des déclarations passées de Régis Labeaume qui semblaient lui donner raison. « On ne changera pas rétroactivement les régimes de retraite. Ces régimes sont des contrats négociés entre un employeur et ses employés. Dans une société de droit, on respecte les contrats », avait déclaré M. Labeaume en 2012.

Dès lors, les représentants des policiers se sont amusés à répéter qu'ils «pensaient comme lui» et qu'il fallait que le gouvernement écoute le maire. A une journaliste qui faisait remarquer que le maire de Québec ne tenait plus ce genre de discours, M. Côté a rétorqué que si le maire Labeaume «a des problèmes avec sa mémoire», lui et ses membres étaient «ici pour le lui rappeler». Invité à répliquer, l'attaché de presse du maire Labeaume a indiqué qu'il ne ferait pas de commentaires.

Le Devoir



Yves Bolduc ne veut pas que les enseignants fassent la « promotion » de la diversité sexuelle.

LITTÉRATURE LGBT

Oui mais, dit Yves Bolduc

LISA-MARIE GERVAIS

Le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, ne voit pas d'objection à ce que la littérature jeunesse traitant de diversité sexuelle soit enseignée dans les classes. Mais pour autant que celle-ci ne fasse pas la «promotion» de ce modèle.

« On a des familles reconstituées, monoparentales, des parents mariés depuis longtemps et des familles où il y a deux papas ou deux mamans, tous les modèles qu'on a dans la société... On peut en parler sans faire la promotion d'un modèle par rapport à un autre, a dit le ministre. Les gens ont peur qu'on fasse la promotion de ce modèle. On ne le fait pas, on dit juste que ce sont des modèles tout à fait normaux. »

La semaine dernière, Le Devoir révélait l'existence d'une liste de livres élaborée par la Centrale de syndicat du Québec qui vise à donner des outils pédagogiques aux enseignants pour aborder les thèmes de l'homosexualité, de la transsexualité et d'autres. « Je ne pense pas que l'idée est d'arriver devant les enfants, de faire leur éducation sexuelle et de tout leur expliquer. C'est d'avoir des modèles et de dire aux enfants que oui, ça existe des enfants qui ont deux papas », a poursuivi M. Bolduc. « Ce qu'on ne veut pas, a-t-il ajouté, c'est mettre la politique là-dedans. »

Le Devoir

ACTUALITÉS

JEUNE NOIR ABATU AU MISSOURI

Le policier demeurera anonyme

Ferguson — Le chef de la police dans une banlieue de Saint-Louis, dans le Missouri, où un policier a abattu un jeune homme noir non armé, a dit mardi que l'identité du policier ne serait pas divulguée publiquement en raison de menaces de mort à son endroit.

Le chef de la police de Ferguson, Tom Jackson, a dit avoir d'abord prévu de révéler son identité, avant de changer d'avis à la suite de menaces par téléphone au poste de police et à l'hôtel de ville, ainsi que sur les réseaux sociaux. L'agent a été placé en congé autorisé durant l'enquête sur la mort du jeune Michael Brown, âgé de 18 ans.

M. Jackson n'a pas fourni de détails, mais a affirmé que la décision avait été prise à la suite d'une série de menaces de mort contre le policier concerné et d'autres policiers.

L'affaire a suscité des tensions entre les communautés, des protestations et du pillage à Ferguson, une ville à prédominance afro-américaine d'environ 21 000 habitants. Les appels au calme de la famille de Michael Brown et de défenseurs des droits civiques n'ont pas empêché les violences dans la ville depuis la mort du jeune homme, samedi.

Des témoins ont soutenu que le jeune homme avait les mains levées lorsque le policier s'est approché avec son arme brandie avant de tirer plusieurs coups.



SCOTT OLSON AGENCE FRANCE-PRESSE

Plusieurs manifestations ont eu lieu dans les derniers jours pour dénoncer la mort d'un jeune homme non armé.

Les autorités ont été vagues quant à ce qui a mené l'agent à ouvrir le feu, disant seulement que la fusillade avait été précédée par une bagarre avec un homme au cours de laquelle l'arme du policier avait été activée à l'intérieur d'un véhicule de la police. Le FBI a confirmé l'ouverture d'une enquête sur les

circonstances de sa mort, lundi, au lendemain d'une veille à la bougie organisée à sa mémoire ayant tourné à l'émeute, dans les rues de la ville de Ferguson.

La fusillade a suscité les critiques de certains leaders des droits civiques, qui ont fait référence à la mort par balles en 2012 du jeune de 17 ans Tray-

von Martin, en Floride, vue comme un geste à caractère racial. George Zimmerman, organisateur d'une patrouille de sécurité composée de volontaires de son quartier, avait été acquitté des accusations de meurtre.

Associated Press

Les grandes baleines bleues se reproduisent moins

Halifax — Le Sierra Club du Canada affirme qu'une étude portant sur les grandes baleines bleues dans le golfe du Saint-Laurent révèle de très faibles taux de naissance au sein de cette espèce en voie de disparition.

La Station de recherche des îles Mingan a suivi des popula-

tions de rorquals bleus dans l'Est canadien, le golfe de Californie et les eaux islandaises au cours des 35 dernières années, et a permis d'y recenser 475 individus. L'étude indique que cette population n'a produit que 22 petits.

Du côté de Pêches et Océans Canada, on avance

qu'il reste moins de 250 grandes baleines bleues adultes vivant aujourd'hui dans le nord-ouest de l'Atlantique.

Selon le fondateur de la station de recherche à Mingan, Richard Sears, les grandes baleines bleues femelles peuvent mettre bas tous les deux ans si les facteurs environnants les per-

mettent. Il ajoute que la cause exacte du faible taux de reproduction demeure un mystère.

Le Sierra Club a récemment lancé une campagne pour protéger l'habitat de la grande baleine bleue dans le golfe du Saint-Laurent.

La Presse canadienne

Les enfants restent peu longtemps en famille d'accueil

Ils sont généralement réunifiés avec leurs parents en moins de six mois

BAHADOR ZABIHIYAN

Les enfants placés en famille d'accueil ou confiés à un proche par les services sociaux au Québec sont généralement réunifiés avec leur famille naturelle en moins de six mois, selon une étude de l'École de service social de l'Université de Montréal.

Mais la durée s'allonge pour les plus jeunes enfants, constatent les chercheurs, qui ont créé une base de données provinciale afin de mieux comprendre les parcours de ces enfants, placés en raison « d'abus sexuels, de difficultés familiales (toxicomanie, violence psychologique et émotionnelle) ou de manque de soins parentaux appropriés et adéquats ».

Tonino Esposito, professeur adjoint à l'École de service social de l'Université de Montréal, a notamment eu accès aux données des 16 centres jeunesse, et les a fusionnées avec les données du recensement canadien pour le Québec, afin de comprendre les trajectoires des enfants à long terme.

Il estime qu'au bout de six mois les enfants placés retrouvent leur famille, mais

que cette durée s'allonge pour ceux âgés de 2 à 5 ans au moment du placement initial. Le milieu social de la famille a aussi un impact sur la durée et la fréquence du placement, estime M. Esposito. « Les familles qui vivent dans un environnement défavorisé au niveau socio-économique, il y a moins de probabilités que leurs enfants soient réunifiés dans leur milieu naturel », estime-t-il.

Peu de données

Le chercheur a aussi constaté qu'il y avait peu de données disponibles au sujet des enfants placés au Canada, même s'il s'agit d'une population particulièrement vulnérable. « Si on pense à un match de hockey, il y a des statistiques sur l'efficacité des joueurs, avant même la deuxième période. Mais au niveau canadien, on n'a aucune statistique qui permettrait de répondre à des questions de base sur cette population vulnérable », constate-t-il. M. Esposito espère que ses recherches pourront combler ce vide.

Le Devoir

Ebola : les traitements arrivent

Devant la gravité de l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola, dont le bilan vient de franchir le cap des 1000 morts, la communauté médicale internationale a approuvé mardi l'emploi de traitements non homologués. Un comité d'experts réuni par l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) a approuvé l'emploi de ces traitements en premier lieu dans les pays d'Afrique de l'Ouest touchés. « Devant les circonstances de l'épidémie, le comité a abouti au consensus estimant qu'il est éthique d'offrir des traitements non homologués dont l'efficacité n'est pas encore connue, ainsi que les effets secondaires, comme traitement potentiel ou à titre préventif », explique l'OMS.

Agence France-Presse

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District : Montréal
No. de dossier :
500-17-085594-147
COUR SUPÉRIEURE
Chambre Civile

ROGER FERNANDEZ
Partie demanderesse
c.

ÉLIANE DAHAN
Partie défenderesse

ASSIGNATION (art. 139 C.c.Q.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis à la défenderesse ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

A Montréal, le 8 août 2014

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE
- C.c.Q. art 795

Avis est par les présentes donné que l'inventaire des biens de feu Dame Reina Paquette, en son vivant de Montréal, décédée le 1^{er} juin 2014, peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265, rue Berri, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

SP
Société en plaques
1 800 997-9182 www.clicon.com/qa/qa/qa

La scotches en plaques
ne bouleversent pas que la vie
d'une seule personne à la fois.
Elle bouleverse des familles entières.

SP
Société en plaques
1 800 997-9182 www.clicon.com/qa/qa/qa

Un don d'espoir
pour la vie
1-877-488-4222
www.Armeedusau.ca

Primeau Proulx & Associé inc.
Syndics de faillite et gestionnaires
Avis de la première assemblée

Dans l'affaire des faillites de :

LA CARAVANE GLACÉE INC.
corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

LA CARAVANE D'LA BIÈRE INC.
corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

CARAVANE D'LA BOUFFE INC.
corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

LES CONGÉLATEURS
FRIGOTECH INTERNATIONAL
INC. corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

FAILLITE

FAILLITE

FAILLITE

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LA CARAVANE GLACÉE INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 14h00 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LA CARAVANE D'LA BIÈRE INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 14h30 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LA CARAVANE D'LA BOUFFE INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 15h00 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LES CONGÉLATEURS FRIGOTECH INTERNATIONAL INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 15h30 au bureau du syndic.

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics
Sylvain Proulx, CPA, CA, Syndic administrateur

1695, boul. Laval, bureau 330, Laval QC H7S 2M2
Tél. : (450) 972-1030 • Téléc. : (450) 972-2020

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-12-323401-145
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre familiale)
WAFATA AHMAD CHEHADI
Demanderesse;
c.

JAMAL MAHMOUD MANSOUR
Défendeur;

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JAMAL MAHMOUD MANSOUR de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, H2Y 1B6 à Montréal au local 1.120 dans les 40 jours de la publication du présent avis dans le Journal « LE DEVOIR ».

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 30 septembre 2014 à 9h00 en salle 2.17 au Palais de Justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de JAMAL MAHMOUD MANSOUR

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Nathalie Leclerc
Greffière adjointe
J.L. 4411

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE
- C.c.Q. art 795

Avis est par les présentes donné que l'inventaire des biens de feu Dame Reina Paquette, en son vivant de Montréal, décédée le 1^{er} juin 2014, peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265, rue Berri, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

SP
Société en plaques
1 800 997-9182 www.clicon.com/qa/qa/qa

La scotches en plaques
ne bouleversent pas que la vie
d'une seule personne à la fois.
Elle bouleverse des familles entières.

SP
Société en plaques
1 800 997-9182 www.clicon.com/qa/qa/qa

Un don d'espoir
pour la vie
1-877-488-4222
www.Armeedusau.ca

Primeau Proulx & Associé inc.
Syndics de faillite et gestionnaires
Avis de la première assemblée

Dans l'affaire des faillites de :

LA CARAVANE GLACÉE INC.
corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

LA CARAVANE D'LA BIÈRE INC.
corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

CARAVANE D'LA BOUFFE INC.
corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

LES CONGÉLATEURS
FRIGOTECH INTERNATIONAL
INC. corporation légalement constituée
ayant eu sa place d'affaires au
2750, avenue Jacques-Bureau, Laval
(Québec) H7P 6B3

FAILLITE

FAILLITE

FAILLITE

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LA CARAVANE GLACÉE INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 14h00 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LA CARAVANE D'LA BIÈRE INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 14h30 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LA CARAVANE D'LA BOUFFE INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 15h00 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LES CONGÉLATEURS FRIGOTECH INTERNATIONAL INC. est survenue le 4 août 2014 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 août 2014 à 15h30 au bureau du syndic.

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics
Sylvain Proulx, CPA, CA, Syndic administrateur

1695, boul. Laval, bureau 330, Laval QC H7S 2M2
Tél. : (450) 972-1030 • Téléc. : (450) 972-2020

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi : Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél. : 514-985-3344 Fax : 514-985-3340 Courriel : avisdev@ledevoir.com

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
(Article 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :

RESTAURANT
SUSHIMANI INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de RESTAURANT SUSHIMANI INC., 142, boul. Saint-Jean Baptiste, Châteauguay, Québec, J6K 3B2, Canada, est survenue le 1^{er} jour d'août 2014, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22^e jour d'août 2014 à 11:30 heures, au Bureau du Syndic (Ile Perrot), 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile-Perrot (Québec).

Daté à ILE PERROT, Qc, 8^e jour d'août 2014.

Martin Trudeau, CIRP,
Syndic

PIERRE ROY &
ASSOCIÉS INC., Syndic
10, Grand Boulevard,
Bureau 202
Ile Perrot (Qc) J7V 7P8
Tél. : 514 453-9857
Téléc. : 514 453-2134

Association québécoise
des troubles d'apprentissage

- J'apprends différemment
parce que
j'ai de la difficulté... -

www.aqta.qc.ca

Appel d'offres

Le Sud-Ouest
Montréal

Direction des travaux publics

Des soumissions seront reçues, à la date indiquée ci-dessous, avant 10h30 H.A.E., au bureau d'arrondissement, à l'attention de la secrétaire d'arrondissement substitut, au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 pour :

Titre : Réaménagement des jardins communautaires de la Petite-Bourgogne

Soumission : 211415

Date d'ouverture : Le 29 août 2014

Dépôt de garantie : 10% (cautionnement de soumission)

La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission équivalente à un montant de 10% du montant total de la soumission sous la forme d'un chèque visé, mandat-poste, mandat bancaire ou d'une lettre de garantie bancaire irrévocable, ou d'un cautionnement de soumission.

Documents :

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 août 2014.

Les personnes et les entreprises intéressées peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Renseignements :

Mme Marie-Christine Guindon, Architecte paysagiste
marie-christine.guindon@ville.montreal.qc.ca

DONNÉ à Montréal, ce mercredi 13 août 2014

Sophie Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

505-22-021397-148 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. 9253-8966 QUÉBEC INC. déf. Vente par huissier le 25 août 2014 à 10h00 au 1510 rue Labonté, Longueuil (Québec) Equip. garderie, etc. tels quels. ARGENT COMPTANT, CHÈQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

500-05-083131-142 / ETA-4604-14 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC / LOI SUR LA TAXE D'ACCISE dem. c. 6653359 CANADA INC. déf. Vente par huissier le 25 août 2014 à midi au 3285 boul. Cavendish bur. 355 et 360 Montréal (Québec) Meubles de bureaux et acc., etc. tels quels. ARGENT COMPTANT, CHÈQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

540-02-026057-134 / ETA-9541-12 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC / LOI SUR LA TAXE D'ACCISE dem. c. ALLEN LOUIS déf. Vente par huissier le 29 août 2014 à 10h00 au 5416 boul. Industriel, Montréal Nord (Québec) Remorque plate-forme, Pickup Toyota, Jeep Renegade, etc. tels quels. ARGENT COMPTANT, CHÈQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO : 505-22-021685-146 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. MICHAUD, CHRISTOPHER Partie défenderesse ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Longueuil, une requête introductive d'instance et nouvel avis de présentation. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur et nouvel avis de présentation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Longueuil, situé au 1111 Jacques Cartier Est, Longueuil. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 17 septembre 2014 à 9h15 en la salle 1.19 du palais de justice de Longueuil.

À Longueuil, le 30 juillet 2014
NANCY BERNIER
Greffier adjoint, C.Q

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE NO : 750-22-006060-143 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. JOHANNÉ TARDY Partie défenderesse ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Saint-Hyacinthe, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, situé au 1550 Dessales, St-Hyacinthe. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 17 septembre 2014 à 9h30 en la salle 5 du palais de justice de Joliette.

À Joliette, le 7 août 2014
THÉRÈSE SZULIE
Greffier adjoint, C.Q

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE NO : 505-22-020810-133 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. 9286-2309 QUÉBEC INC. Partie défenderesse ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Joliette, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Joliette, situé au 200 St-Marc, Joliette. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 17 septembre 2014 à 9h30 en la salle 205 du palais de justice de Joliette.

À Joliette, le 7 août 2014
THÉRÈSE SZULIE
Greffier adjoint, C.Q

ACTUALITÉS

TORONTO

Le chef de police poursuit Doug Ford

Le directeur de la police de Toronto, Bill Blair, a déposé une mise en demeure pour diffamation contre le frère du maire Rob Ford, Doug, à la suite des propos tenus par le conseiller municipal. Doug Ford a laissé entendre, il y a deux semaines, que le chef Blair avait contribué à « couler » des informations voulant que la police s'apprêtât à remettre au maire une assignation à comparaître dans le cadre d'une enquête en cours, par simple « mesure de représailles ».

M. Blair avait alors rétorqué que Doug Ford mentait, et prévenait qu'il pourrait tenter une poursuite devant les tribunaux. Selon un porte-parole de la police torontoise, Mark Pugash, la mise en demeure pour diffamation a été remise au conseiller municipal lundi soir. Elle exige une rétractation publique et des excuses de Doug Ford. Mark Pugash a indiqué que cette procédure est menée par M. Blair à titre personnel et qu'elle n'implique donc pas de fonds publics. Mardi, Doug Ford n'a pas voulu indiquer s'il s'excuserait.

Le 1^{er} août, le *Toronto Star* affirmait que la police s'apprêtait à délivrer une assignation à comparaître pour forcer le maire à témoigner lors d'une audience préliminaire concernant son chauffeur Alessandro Lisi, sous le coup d'accusations liées à la drogue.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une longue file s'allongeait devant Jeunesse au soleil mardi matin, pour la distribution annuelle de vêtements destinés aux adultes.

Des vêtements neufs avant la rentrée

JEANNE CORRIVEAU

La rentrée scolaire est toujours difficile pour le portefeuille. Afin de donner un coup de pouce aux familles démunies, l'organisme montréalais Jeunesse au soleil a procédé, mardi, à sa traditionnelle distribution de vêtements neufs destinés aux adultes.

L'événement annuel est très couru et, tôt le matin, la file s'est rapidement allongée à

l'extérieur de l'immeuble de la rue Saint-Urbain, où se déroulait la distribution.

Depuis plus de dix ans, Jeunesse au soleil, avec l'appui de commanditaires, offre des vêtements aux parents de familles moins bien nanties qui doivent faire des sacrifices pour la rentrée scolaire. « La clientèle qui fréquente la banque alimentaire vit dans la pauvreté, et avoir des vêtements neufs, c'est un luxe pour

certaines d'entre eux », a expliqué Eric Kingsley, coordonnateur pour les services d'urgence à Jeunesse au soleil.

L'an dernier, l'organisme avait aidé 3000 personnes. La distribution se poursuit mercredi jusqu'à 15 h et, pour en bénéficier, les citoyens admissibles sont invités à se présenter sur les lieux avec une preuve d'adresse.

Le Devoir

ARTÈRES COMMERCIALES

Projet Montréal veut le retour d'un plan d'aide

JEANNE CORRIVEAU

Projet Montréal presse l'administration du maire Denis Coderre de reconduire le programme Pr@m-Commerce qui, depuis 2008, offre des subventions pour la rénovation de commerces.

Les artères commerciales montréalaises souffrent de la concurrence des banlieues et la Ville doit continuer de les appuyer financièrement, estiment les conseillers de Projet Montréal Erika Duchesne et Laurence Lavigne Lalonde. Or le programme Pr@m-Commerce a pris fin en décembre dernier et l'administration Coderre n'a toujours pas révélé ses intentions.

Lancé en 2008 par l'ex-maire Gerald Tremblay, Pr@m-Commerce subven-

tionne des projets de rénovation de commerces jusqu'à concurrence de 4000\$ pour les honoraires professionnels d'un designer et de 33000\$ pour les travaux admissibles. Au cours des cinq dernières années, un montant de 10,9 millions de dollars a ainsi été versé aux commerçants pour la rénovation de leur établissement et 1,2 million pour les plans de revitalisation élaborés par les sociétés de développement commercial (SDC).

« Les commerçants sont pris à la gorge avec les loyers qui sont très chers dans les quartiers centraux. Ils nous demandent

de l'aide et toute aide qu'on leur apporte peut faire la différence », croit Erika Duchesne.

Comme des travaux majeurs de voirie sont prévus dans les rues Sainte-Catherine, Saint-Denis et Saint-Hubert au cours des prochaines années, Projet Montréal estime que l'administration doit reconduire le programme sans tarder.

Étude en cours

L'administration Coderre veut faire des analyses plus approfondies avant de relancer le programme, a indiqué Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif. Les résultats du volet portant sur la rénovation des façades ont été « intéressants » avec 494 projets réalisés, mais le taux de participation s'est limité à 8% pour les façades en rez-de-chaussée, ce qui n'est pas satisfaisant, a-t-il dit.

La Ville songe aussi à revoir les montants accordés. « Dans certaines zones, on retrouve un plus grand nombre de façades d'immeubles patrimoniaux », signale M. Chitilian.

Le programme est apprécié des commerçants et ceux-ci souhaitent qu'il soit reconduit, soutient Philip O'Dwyer, vice-président de l'Association des SDC de Montréal. Mais selon lui, certains ajustements pourraient être requis.

Le Devoir

jusqu'à

50%

porter
raffinée sur toute la ligne

de rabais
sur le tarif
de base

Ce solde a atteint sa vitesse de croisière.
Mais, il prendra fin demain.

De tels rabais n'attendent pas ! N'attendez pas non plus.
Réservez vite le vol que vous voulez – au prix que vous voulez.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 14 août 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

149 \$ HALIFAX
3 par jour

201 \$ ST. JOHN'S

194 \$ THUNDER BAY

131 \$ WINDSOR

208 \$ CHICAGO

114 \$ TORONTO
17 par jour

167 \$ SAULT STE. MARIE

131 \$ TIMMINS

208 \$ BOSTON

flyporter.com

*Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 14 août 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Le rabais ne s'applique pas du 10 au 13 octobre 2014, les 7 et 11 novembre 2014, et entre les États-Unis et le Canada les 26 et 30 novembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

BLOC QUÉBÉCOIS

Un parti en difficulté

Les tensions qui ont suivi l'élection de Mario Beaulieu à la tête du Bloc québécois, loin de s'apaiser, s'avivent. La défection du député Jean-François Fortin, véritable camouflet à l'endroit du nouveau chef, rend encore plus difficile, voire improbable, le retour en force de la formation souverainiste aux Communes.

Le pari fait par les militants bloquistes en choisissant Mario Beaulieu comme leader se résumait à donner préséance désormais à la promotion de la souveraineté. Exit la stratégie du regroupement des souverainistes, nationalistes et progressistes sous le drapeau fleurdelisé. Ce choix, fait dans la foulée de la défaite du Parti québécois le 7 avril, était tout à fait légitime, mais posait le problème de la loyauté des membres de l'aile parlementaire, qui avec la démission de Jean-François Fortin s'affiche au grand jour.

Les déclarations de solidarité faites au lendemain de l'élection du nouveau chef étaient, on peut le voir ainsi maintenant, largement factices. Depuis des années, les députés bloquistes défendaient la stratégie dite de la promotion des intérêts du Québec, qui avait permis au Bloc, jusqu'à l'élection de 2011, de remporter les succès que l'on sait. Ils s'étaient d'ailleurs rangés derrière la candidature du député André Bellavance, qui était celle de la continuité. Leur ralliement à leur nouveau chef s'était fait avec d'autant plus de réticence que celui-ci avait eu des mots malheureux — «*le temps de l'attente et du défaitisme est terminé*» — sur les stratégies passées du Bloc. Jean-François Fortin était celui qui avait manifesté le plus de résistance.



BERNARD DESCÔTEAUX

Cette contestation ouverte de l'autorité du chef est reçue comme un geste de déloyauté par M. Beaulieu envers son autorité de chef et envers le mouvement souverainiste. Si objectivement elle vient torpiller ses efforts, elle lui rappelle par contre que la légitimité, qui lui vient des membres, n'est pas tout. Il a besoin de son groupe de députés qui, même réduit à trois, constitue la face publique du parti. Grâce à la tribune de la Chambre des communes, ce sont eux qui occupent pour l'essentiel l'espace médiatique. N'étant pas un élu, M. Beaulieu doit composer avec cette réalité et donner à ses députés la zone de confort idéologique dont ils ont besoin. Cela sera à l'ordre du jour du «*lac-à-l'épaulé*» qu'ensemble ils auront la semaine prochaine.

Le départ du député Fortin du caucus bloquiste laisse entrevoir le degré de difficulté que représente la prochaine élection pour le Bloc. Aujourd'hui, il n'obtiendrait que 18,4% des suffrages au Québec, nous disent les sondages, soit cinq points de moins qu'à l'élection de 2011, où il avait fait élire quatre députés. Aujourd'hui, il n'en ferait élire que deux. L'enjeu pour Mario Beaulieu est d'éviter que son parti ne soit rayé de la carte au prochain scrutin. Le député Fortin a pour sa part fait un peu d'arithmétique et conclu qu'avec un discours axé sur la souveraineté, il aurait sans doute plus de chances d'être réélu à titre de candidat indépendant.

Les déboires du Bloc ont pour effet de libérer au Québec un espace que, pour l'heure, libéraux et néodémocrates se partagent à peu près également. Les conservateurs de Stephen Harper viennent toutefois de comprendre à leur tour qu'il y a des gains à faire aux dépens des bloquistes. C'est le sens d'ailleurs de la tournée préélectorale qu'entreprend au Québec le ministre Denis Lebel. Il y a là un aveu de leur part. Eux qui à la dernière élection avaient fait le pari d'obtenir une majorité aux Communes sans le Québec réalisaient que, déclassés par les libéraux en Ontario, ils auront besoin de conserver leurs cinq sièges actuels et, si possible, d'augmenter leur nombre. En fait, quel que soit le parti qui remportera la prochaine élection, le poids du Québec sera déterminant.

GASPILLAGE DE NOURRITURE

La bonne entente!

défaut de ne pas la gaspiller, récupérer la nourriture est un enjeu majeur dans les pays industrialisés, où les supermarchés jettent à profusion des denrées pourtant comestibles : à la seule échelle québécoise, on parle de 32 000 tonnes par mois ! Une incongruité totale au regard des 350 000 Québécois qui, chaque mois, se retrouvent dans les banques alimentaires.

GASPILLAGE DE NOURRITURE

La bonne entente!

D'où le grand intérêt d'apprendre que Moisson Montréal, qui avait cet objectif depuis longtemps, a enfin réussi à signer des ententes avec toutes les grandes chaînes d'alimentation présentes à Montréal pour ramasser leurs surplus, au premier chef la viande, la grande absente de l'aide alimentaire.

L'affaire a été mise en place à partir de rien, à coups de projets pilotes lancés à l'automne 2013. Il fallait arriver à ne pas briser la chaîne du froid entre la viande retirée des rayons à la veille de sa date de péremption, mise aussitôt au congélateur, et récupérée chaque semaine par un camion réfrigéré de Moisson Montréal pour l'acheminer à ses entrepôts.

Rodée pendant des mois, la technique peut maintenant quitter le statut de projet pilote et faire partie pour de bon du partenariat, finalisé cette semaine, entre l'organisme et les Provigo, Loblaws, Sobeys, IGA, Metro... Deux dizaines de leurs succursales montréalaises sont de la partie, mais l'objectif est de toutes les faire embarquer d'ici quelques mois. Au final, à 200 établissements, c'est plus de 100 tonnes de nourriture qui seraient ainsi recueillies par mois puisque, outre la viande, Moisson Montréal profite de son passage dans un supermarché pour y ramasser les produits du blé, les mets préparés, les fruits et les légumes toujours bons, mais jusque-là destinés aux poubelles.

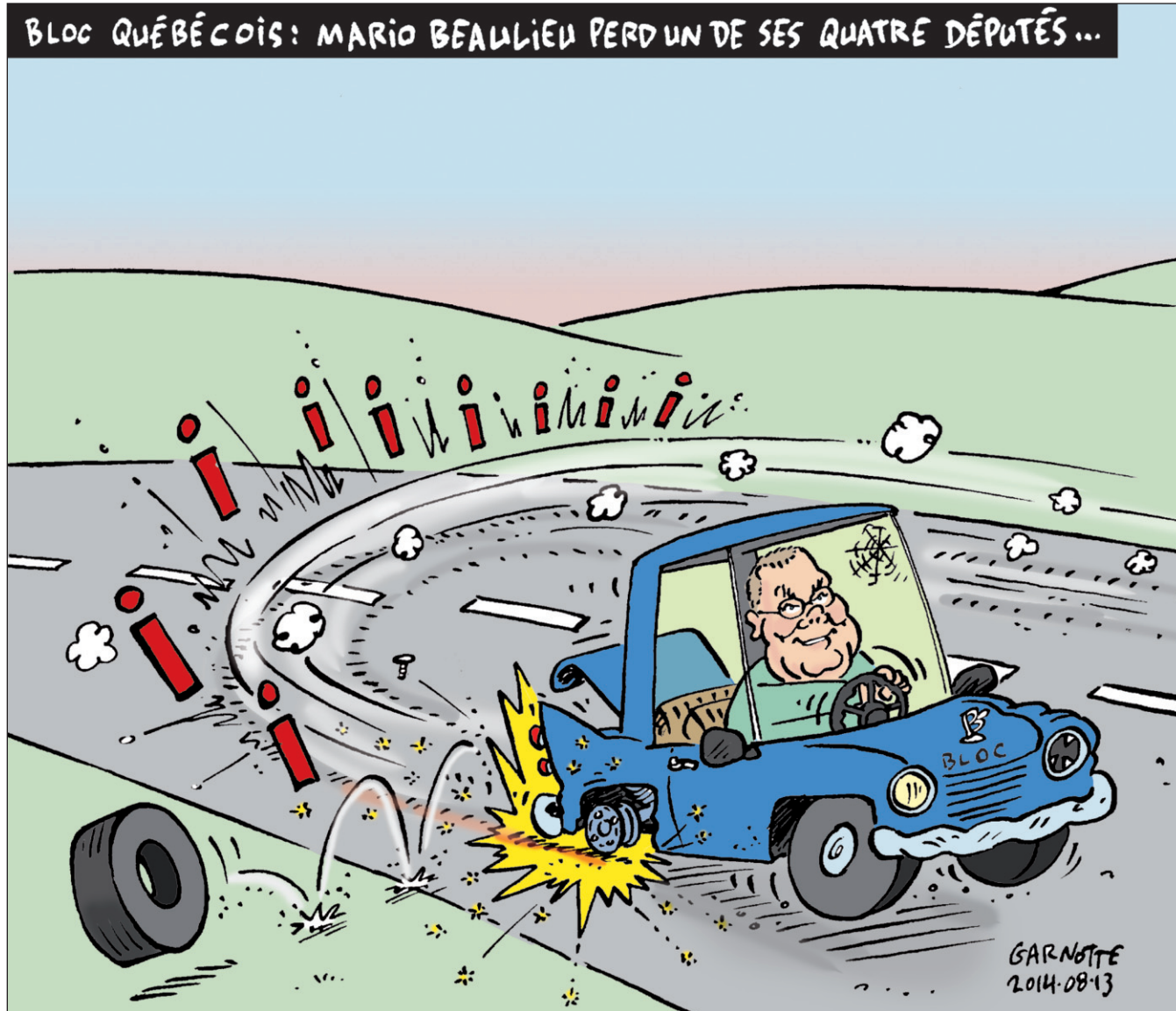
La beauté de cette nouvelle, c'est que la persévérance aura eu raison des frilosités du commerce. Depuis au moins quatre ans que Moisson Montréal souhaitait conclure de telles ententes permanentes avec les supermarchés. Or, donner une deuxième vie aux aliments ne fait pas partie de l'ADN des grandes chaînes, et la crainte d'un processus de réfrigération défaillant qui serait responsable d'empoisonnements alimentaires était omniprésente. Mais le monde de la consommation change et la conscience sociale y prend sa place. Quand ça bouge, il faut applaudir. Et souhaiter que cela s'étende partout au Québec.

Ce succès a toutefois un revers : nous. Nous, les consommateurs, qui ne supportons plus que la perfection dans l'assiette et lisons les dates de «*meilleur avant*» comme des sentences de mort. Non seulement on laisse des produits comestibles sur les tablettes, mais une fois à la maison, nous jetons la moitié des aliments achetés. La prise de conscience ne fait que commencer.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Le défi d'arbitrer tolérance et convictions profondes

À l'heure du «*moodspaper*», Pierre Gravel ne comprenait pas le sens de tous ces blogues qui tapissent les pages des trois «*newspaper*» (*La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *Le Devoir*) où il fit carrière, en dehors de son métier d'éditeur (Presses de l'Université du Québec) et de libraire (à Trois-Rivières, où il cofonda le célèbre journal historique *Boréal Express*). Fils de typographe, il fut aussi chroniqueur de l'arrière-scène politique au début des années 80 à *La Presse*. Sa passion du journal avait commencé peu avant ses 20 ans lorsqu'il prêta main-forte à Pierre Laporte et Gérard Filion en 1955 pour distribuer le quotidien à la sortie des cinémas de soirée, lors du seul lockout de l'histoire du *Devoir*.

Il s'était joint au RIN au début des années 60 (mais sans jamais porter de carte de membre d'aucun parti politique) et contribua à préparer la célèbre visite du général de Gaulle en 1967 lorsqu'il étudia à Paris à l'École supérieure de journalisme et à l'Institut des Hautes Études internationales.

L'arbitrage extraordinaire dont il fit preuve entre ses convictions nationales

et sa grande tolérance des idées m'a toujours étonné. Il n'avait par contre aucune pitié pour la mauvaise foi. Après avoir quitté *La Presse* comme premier éditeur souverainiste en 2002, il devint le premier éditorialiste municipal du Québec à Longueuil avant d'être nommé protecteur du citoyen de la municipalité où il avait grandi. Pierre, qui s'est éteint vendredi dernier, fut un homme de grande loyauté. Il aurait eu 76 ans en septembre.

Robert Pouliot, fier d'avoir recruté Pierre Gravel en économie à *La Presse* en 1975
 Le 12 août 2014

Qui désormais chaussera les souliers de l'abbé Raymond Gravel?

Le monde avait besoin de la voix et de la pensée dissonante de l'abbé Raymond Gravel, au sein d'une Église dogmatique et conformiste d'où émanait trop peu de Raymond... et de François.

Rien n'a changé; le monde a toujours aussi cruellement besoin de cette dissonance dérangeante, mais ô combien né-

cessaire! Que se lève celui ou celle prêt ou prête à nous donner cette voix si rare que seul Raymond Gravel a su incarner au cours des dernières décennies. Nous en avons tous tant besoin... mais y a-t-il seulement quelqu'un, quelque part, qui soit prêt à faire preuve d'un tel courage, et qui soit animé d'un tel message d'amour, de justice et d'espoir?

Christian Ruby
 Dunham, le 11 août 2014

Le célèbre *J'accuse* d'Émile Zola perverti

C'est l'écrivain Émile Zola qui se retournerait dans sa tombe d'entendre aujourd'hui son *J'accuse* utilisé pour justifier l'injustifiable, son célèbre *J'accuse* écrit en 1894 pour défendre Alfred Dreyfus, officier français d'état-major d'origine juive, accusé à tort.

Zola serait sidéré de voir son *J'accuse* perverti et utilisé aujourd'hui, par Israël, pour excuser des bombardements sur les enfants dans les écoles et les hôpitaux.

Daniel Gagnon, membre fondateur de l'Union des écrivaines et écrivains québécois
 Le 11 août 2014

LIBRE OPINION

PREMIÈRES NATIONS

La vérité, les mensonges et l'Institut Fraser...

PIERRE TRUDEL
 Chargé de cours, Science politique, UQAM

La majorité des élèves canadiens vit dans des centres urbains. La majorité des communautés des Premières Nations situées sur les réserves au Canada sont composées de moins de mille habitants. Une école de cent élèves coûte-t-elle dix fois moins cher qu'une école de mille élèves? Vérité, mensonges et statistiques.

Les comparaisons sur le financement en éducation présentées par l'Institut Fraser le 7 août 2014, à propos de son étude *Myths and Realities of First Nations Education*, doivent être mises en contexte. L'écart entre 13 524\$ pour un élève des Premières Nations et 11 646\$ pour un élève canadien, soit de 13,8%, sur lequel se fonde l'Institut pour lancer son appel à ne pas hausser le financement en éducation des Premières Nations, constitue, à mon avis, un indice du contraire de ce qu'il entend démontrer. Outre le fait qu'il faudrait vérifier ce que financement précisément ces fonds en éducation, 13% de plus de financement permettent-ils de tenir compte:

1. Du fait qu'il s'agit de plus petites écoles pour la grande majorité, situées souvent dans des régions éloignées;
2. Du fait qu'il s'agit souvent d'élèves qui se trouvent dans la définition d'élèves en milieux défavorisés. «*En 2008, nous*

avons constaté que les enfants des Premières Nations étaient huit fois plus susceptibles d'être retirés de leur milieu familial», selon le rapport de la vérificatrice générale de 2011;

3. Du fait qu'il s'agit d'élèves qui, pour la plupart, ont une culture différente de la majorité et qu'une partie significative des grands-parents, et parfois des parents de ces élèves, ont été obligés de fréquenter des pensionnats, écoles qui, dans les excuses officielles du gouvernement canadien, ont causé des problèmes sociaux intergénérationnels?

L'ancienne vérificatrice générale du Canada s'est questionnée sur le niveau du financement des services d'aide à l'enfance et à la famille dans les réserves. Elle relevait le fait que le ministère des Affaires autochtones et du Nord devait rehausser son financement de plus de 50% lors d'ententes entre le fédéral, le provincial et les communautés autochtones, et ce, parce que le financement devait alors respecter les normes de la province. «*Beaucoup d'élèves et de collectivités des Premières Nations sont aux prises avec des problèmes et des défis fondamentaux qui sont, en comparaison, plus rares chez les autres Canadiens, et qui peuvent faire obstacle à la réussite scolaire*», écrit-elle. (En 2009-2010, plus de la moitié des élèves innus du Québec répondait aux critères d'admissibilité de l'adaptation scolaire.)

Comme le fait l'Institut Fraser, l'ancienne vérificatrice générale recommandait de changer le système, entre autres le mode de financement. Et elle affirmait également que l'argent ne constituait pas l'unique solution. Étrangement, l'Institut ne revient pas sur ces données.

L'orientation générale de l'étude vise à décourager la hausse du financement pour l'éducation des Premières Nations, prétextant que le rendement scolaire n'a pas changé malgré une hausse récente de ces investissements publics. L'absence d'amélioration du rendement scolaire résulterait de structures et de règles déficientes, qui ne suivent pas les modèles provinciaux. Le contribuable canadien — sans parler du gouvernement Harper — pourrait se voir rassurer par l'étude de l'Institut Fraser. À mon avis, c'est plutôt le contraire.

Les Canadiens devraient plutôt s'inquiéter du fait que l'on décourage les initiatives des parents et des acteurs du milieu de l'éducation des Premières Nations en n'assurant pas un financement adéquat qui répond aux besoins. Le fameux 13,8% suggère que les investissements ne sont pas à la hauteur de la situation. Lorsque l'on développe les ressources du Nord, les gouvernements investissent bien davantage que la moyenne générale par personne par région pour des infrastructures routières et autres qui aident au développement des ressources naturelles.

IDÉES

RAYMOND GRAVEL (1952-2014)

Un reflet de nous-mêmes ?

JEAN-PHILIPPE NADEAU MARCOUX
ET MICHAËL FORTIER

L'abbé Raymond Gravel est mort. De l'homme, de ses convictions, de ses engagements, chacun est libre de penser ce qu'il veut. Ce sont les réactions suscitées par ce décès qui nous intéressent ici. Cela fait beaucoup d'éloges pour un représentant d'une Église dont les Québécois souhaiteraient se débarrasser. C'est que l'abbé Gravel est devenu un personnage de notre univers culturel.

« Humanisme », « courage », « exceptionnalité », « indépendance », tels sont les mots qui spontanément viennent aux bouches lorsqu'il est question de la figure de l'abbé. Il représente, parmi les catholiques, le type même de l'homme admirable.

Autrefois, l'idée d'admiration présupposait une distance profonde entre le modèle et soi-même. L'émerveillement suscité par le modèle agissait comme une invitation à le rejoindre sur les cimes où il avait été placé. L'effort soutenu, l'exigence envers soi étaient les tremplins de cette élévation. « Admirer », faut-il le rappeler, est composé du suffixe ad-, qui dénote l'action d'aller vers quelque chose, et du verbe mirer, lui-même issu du latin *miror*: s'étonner devant ce qui nous paraît beau. Admirer: vouloir se hisser à la hauteur de nos modèles.

Par une sorte de perversion étymologique, on entend aujourd'hui ce terme dans un tout autre sens: « mirer » ne renvoie plus à l'étonnement, mais au reflet du miroir. Admirer: aller vers notre propre reflet.

Aller de soi à soi en passant par l'autre, par le miroir. Aujourd'hui, on admire ce qui nous ressemble. Et notre admiration est à la mesure de cette ressemblance.

Ses positions politiques, ses valeurs et ses idéaux étaient les nôtres

Nos valeurs

C'est bien en ce sens qu'on « admire » l'abbé Gravel: parce qu'il incarne nos valeurs. À cette différence près, il est vrai, qu'il est catholique.

Mais précisément, l'identité se construit par l'expérience de la différence. C'est à travers l'autre que l'on se reconnaît soi-même. Le personnage de l'abbé Gravel est un miroir dans lequel la société québécoise se contemple: ses positions politiques sont les nôtres, ses combats sont les nôtres, ses idéaux sont les nôtres. Ce n'est pas l'homme qu'on admire, c'est sa capacité à nous représenter malgré sa différence. Ses engagements ne nous parlent autant que dans la mesure où ils sont le fait étrange d'un catholique. Et s'il y a un tel bourdonnement médiatique autour de son décès, en comparaison de l'indifférence suscitée par les autres ecclésiastiques (auxquels on ne concède guère plus qu'une notice nécrologique), c'est que la société québécoise instrumentalise la vie de l'abbé Gravel pour s'unifier symboliquement contre une Église qu'elle refuse de comprendre dans sa différence radicale.

Et puisqu'une hypocrisie en appelle une autre: en fondant l'exceptionnalité du personnage dans sa « liberté d'esprit », la société québécoise se sert du défunt pour faire la morale à l'Église et lui imposer sa propre conception de la liberté. (Qu'il nous soit permis de croire que l'abbé Gravel aurait exprimé quelques réticences à ce qu'on se serve de lui contre l'institution qu'il a représentée sa vie durant.) S'il faut absolument que l'Église, cette regrettable survivance d'un passé qu'il serait préférable d'oublier, s'il faut absolument qu'elle sub-



IAN BARRETT LA PRESSE CANADIENNE

L'abbé Gravel emporte avec lui le secret de ses paradoxes.

siste au sein des sociétés modernes, alors qu'elle s'aligne sur l'exemple de l'abbé Gravel, qu'elle épouse nos valeurs — qu'elle devienne à notre image. Drôle de paradoxe, qui consiste à promouvoir la pensée unique à l'aide d'une figure d'esprit libre. Et voilà qu'au nom de la liberté, on dénie à l'Église la possibilité de proposer une autre conception de la liberté. C'est l'impensé de la liberté: la liberté est d'abord liberté de se définir elle-même, et non pas liberté de s'arroger le monopole de la définition de la liberté.

La politique et la foi

La société québécoise a fait du personnage de l'abbé Gravel un champ de bataille entre catholicisme et progressisme. La coexistence, supposée rarissime dans le milieu ecclésiastique, de ces sphères de valeurs à première vue contradictoires excitait sa curiosité. C'est

pourquoi, tout au long de sa vie médiatique, l'abbé Gravel a été sans cesse interrogé sur ses opinions politiques, et très peu sur le contenu de sa foi. Nul besoin de nous ennuyer avec les ronrons catholiques. Nous connaissons Dieu, de nom, et n'en voulons rien savoir davantage. Par contre, nous aimerions bien avoir sous les yeux un spécimen de ces créatures légendaires que sont les catholiques progressistes — absurdes alliances entre un passé qui n'a plus rien à nous apprendre et une modernité évoluant à toute vitesse vers le Bien et la Raison. Façon de confirmer que notre curiosité avait bien lieu d'être.

L'abbé Gravel emporte avec lui le secret de ses paradoxes. Après tout, qu'avions-nous besoin de le comprendre, puisqu'il était déjà établi que ce qu'il avait de mieux à nous offrir, c'était un reflet de nous-mêmes ?

Un prêtre pas comme les autres

NESTOR TURCOTTE

Matane

L'abbé Raymond Gravel vient de quitter « la vie terrestre ». Il est entré, selon la tradition catholique, dans « la vie céleste », où chacun pourra voir Dieu face à face.

Monsieur Gravel est né le 4 novembre 1952, à Saint-Damien-de-Brandon. Fondée en 1870, cette magnifique paroisse de Lanaudière a une devise qui sied bien au prêtre atypique: « Per fidem ad Augusta [en français: par la foi des œuvres magnifiques] ».

L'abbé Gravel est né un 4 novembre. C'est le jour de la fête de saint Charles Borromée, mort en 1584, artisan de la Réforme catholique. Cet évêque, qui participa au Concile de Trente, est connu comme le plus grand réformateur de l'Église. Bourreau de travail, il avait l'habitude de dire: « Pour éclairer, la chandelle doit se consumer. » La messe des funérailles de l'abbé sera chantée en la cathédrale de Joliette, ce vendredi. Saint Charles Borromée est justement le patron de cette magnifique cathédrale.

Rejoignant une portion importante des décrocheurs de l'Église du Québec, l'abbé Gravel ne laissait personne indifférent. Ses propos suscitaient parfois des débats orageux,

« Homme d'écoute ayant beaucoup souffert dans sa vie personnelle, il comprenait l'être humain sur les sentiers de l'abandon »

pour ne pas dire contradictoires. Ses positions sur certaines questions éthiques exacerbèrent ses opposants et faisaient battre des mains ceux qu'on appelle les « progressistes ».

La morale, pour lui, n'était pas de la géométrie qui énonce de grands principes qui doivent ensuite s'appliquer dans tous les cas. La morale, pour lui (et c'est cela la vraie morale!), doit élaborer les principes de la bonne conduite humaine tout en tenant compte du fait qu'il peut y avoir des exceptions. À chacun sa conscience. À chacun de répondre de ses actes. C'est l'enseignement de saint Thomas d'Aquin.

Gaza: alerte à la crise de conscience



FRANCINE PELLETIER

Les morts et la destruction à Gaza sont bien sûr stupéfiants. Les calamités ne se comptent plus, en commençant par la torture du jeune Palestinien brûlé vif, en représailles pour la mort des trois adolescents israéliens, le déclencheur des dernières hostilités entre frères ennemis. Mais parallèlement à la destruction d'édifices et de vies humaines, cette guerre est en train de créer un autre type de dommage collatéral qui est, lui aussi, saisissant: la crise de conscience de ceux et celles qui appuient la notion d'un État juif, et de son droit à se défendre, seulement, pas à n'importe quel prix.

Je parle de la gauche israélienne, mais aussi d'une bonne partie de la diaspora juive ainsi que de leurs sympathisants (dont je suis). Puisqu'il y a presque autant de Juifs en Amérique du Nord qu'en Israël (près de six millions dans les deux cas), on parle ici de centaines de milliers de personnes qui, en ce moment, vivent une crise existentielle, une espèce de « paralysie » pour citer une amie juive, qui pourrait bien marquer un tournant dans les annales du sionisme. Cette paralysie consiste à être à la fois pro-Israël et horrifié par ce qui se passe, partagé entre ne pas vouloir porter flanc aux accusations envers l'État hébreu, qui fleurissent parfois l'antisémitisme (« Mort aux Juifs », scandaient des manifestants à Paris récemment), mais incapables d'entonner désormais les justifications d'usage, qu'il s'agisse des méthodes « terroristes » du Hamas ou des célèbres préavis donnés par Israël avant de bombarder.

« Lorsqu'il est sûr que la population civile va y goûter », écrit le rédacteur en chef du quotidien israélien *Haaretz*, la distinction entre tuer intentionnellement ou non intentionnellement n'a plus aucun sens. L'ex-directeur de l'American Jewish Congress, une des plus importantes organisations juives américaines, Henry Siegman, va encore plus loin: « Si c'est ce qu'il faut faire pour la survie d'Israël, si le rêve sioniste est désormais basé sur le massacre d'innocents, comme on peut le voir aujourd'hui à la télévision, alors la crise dans laquelle nous nous trouvons — tous ceux qui se sont engagés dans la création de l'État d'Israël et de son succès — est extrêmement grave. »

Cette crise morale est exacerbée du fait que la notion de deux États parallèles, le baume suprême, la récompense longtemps promise pour apaiser les deux factions, est en train de mordre la poussière. Jamais à portée de main, l'idée d'une cohabitation pacifique juive-paléstinienne est plus illusoire que jamais. « Avec ce qui se passe, on ne veut même pas vivre sur la même planète », de dire un Gazaoui au correspondant britannique Paul Mason. Du côté israélien, l'extrême droite, de plus en plus présente, parle ouvertement de créer des « camps » de purification ethnique. Pour la première fois, dit un journaliste du quotidien *The Guardian*, Jonathan Freedland, les sionistes libéraux de ma trempe comprennent que la solution de deux États n'existe pas, « pas parce que les dirigeants politiques n'y ont pas suffisamment travaillé, mais parce qu'elle ne peut probablement pas fonctionner ».

Je me suis rendue une seule fois en Israël, en 2001, à l'invitation d'un organisme juif. J'ai été frappée par la vitalité de l'endroit malgré le fait que le pays est assis sur une bombe. Malgré un contexte politique extrêmement différent, j'ai toujours pensé que le Québec était bien placé pour comprendre Israël. Deux petites nations qui, en principe, ne devraient pas être là, mais qui perdurent malgré tout. Deux anomalies géopolitiques pour qui la survivance est la clé de voûte de leur politique, mais aussi de leur grande créativité culturelle. La survivance, la notion que l'existence n'est pas acquise, n'est pas une notion qui est imprégnée dans le tissu social de la majorité des pays. Mais au Québec et en Israël, si. Ça ne veut pas dire fermer les yeux sur des crimes de guerre — car ils en sont, peu importe si le Hamas est une ordure ou pas —, mais comprendre que dans cette situation, tout n'est pas noir ou blanc. La tradition juive, comme l'écrivait Pierre Nepveu dans ces pages, est aussi celle de la pensée critique et d'un grand humanisme.

Cette crise morale explique en partie pourquoi ce qui se passe à Gaza aujourd'hui n'est pas simplement une autre manche de la danse macabre qui oppose Israéliens et Palestiniens depuis 30 ans. A cause des médias sociaux, à cause des bavures, à cause de l'isolement du Hamas, mais peut-être surtout à cause du refroidissement par rapport à Israël, la donne est en train de changer. L'État hébreu a beau s'être trouvé des alliés dans les pays voisins, une partie substantielle de ses forces vives, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, lui tourne le dos. Ça n'augure malheureusement rien de bon.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héténe Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Retino-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Vanessa Racine (Ottawa), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaïtis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Paqué.

BLOC

SUITE DE LA PAGE 1

Jean-François Fortin, mardi. Joint au téléphone, le député Louis Plamondon était loin de l'approuver. « Ce n'est pas ça qui sert le mouvement souverainiste », a dit le député bloquiste. « Ça veut dire que les intérêts personnels passent avant. » Selon lui, il s'agit d'un geste isolé qui ne reflète pas de dissensions majeures.

M. Plamondon a rappelé que lui non plus n'avait pas voté pour Mario Beaulieu lors de la course à la chefferie, mais qu'il s'était rallié à lui quand même. « C'est malheureux parce que le chef était prêt à discuter. »

Le député du Bas-Richelieu, qui représente le Bloc depuis l'époque de Lucien Bouchard, a rappelé que ce n'est pas la première course à la chefferie qui perturbe l'organisation. « Quand Gilles Duceppe a été élu, ça a été épouvantable comment ça créait de la division! C'était pas drôle. Après, les gens se sont expliqués puis se sont ralliés. »

Joint au téléphone, Gilles Duceppe a préféré ne pas commenter pour l'instant afin de prendre le temps d'entendre les explications des uns et des autres.

Quant à l'ex-député Pierre Paquette, il a trouvé le geste précipité. « L'arrivée de Mario Beaulieu est quand même récente. Il me semble qu'il aurait pu lui laisser davantage de temps pour faire ses preuves. [...] Moi, je laisse la chance au coureur. »

Au-delà des critiques adressées au nouveau chef, le départ de M. Fortin s'ajoute à une succession d'épisodes difficiles pour le parti fédéral qui n'avait fait élire que quatre députés aux élections de 2011.

En septembre, la députée d'Ahuntsic, Maria Mourani, avait été expulsée en raison de son opposition à la charte des valeurs. Puis, deux mois plus tard, le chef Daniel Paillé devait quitter le navire en raison de problèmes de santé.

Avec le départ de Jean-François Fortin, la formation compte trois députés: André Bellavance (Richmond-Athabasca), qui a été défait par Mario Beaulieu lors de la course à la chefferie, Louis Plamondon et Claude Patry (Jonquière-Alma), un ancien néodémocrate qui s'est joint au parti en février.

Quel radicalisme?

Le chef Mario Beaulieu s'est en outre montré étonné mardi qu'on dise de lui qu'il était radical et qu'il divisait les troupes. « Rallier? C'est ce que j'ai fait tout l'été », a-t-il dit. Plus tard en entrevue au *Devoir*, il a ajouté qu'il n'était pas « du tout un adepte du culte de la personnalité » et qu'il aimait beaucoup « travailler en équipe ».

Il a aussi reproché à Jean-François Fortin d'avoir un « agenda caché » puisqu'il évoquait dans une lettre en juillet le projet de fonder son propre parti.

Ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Mario Beaulieu a créé des remous lors de son élection à la tête du Bloc quand il a scandé l'expression « nous vaincrons », associée au Front de libération du Québec. Cela lui avait valu d'être vivement critiqué par Gilles Duceppe, notamment. Enfin, ses déclarations sur « l'attentisme » du parti ces 20 dernières années avaient aussi beaucoup dérangé.

A quels incidents dérangeants M. Fortin fait-il référence dans sa lettre? a demandé *Le Devoir* au député. Ce dernier évoque sa volonté de « mettre en opposition francophones et anglophones » dans ses discours. « Dans les derniers communiqués du Bloc québécois, il a ajouté le terme "Canada anglais" alors que ce n'était pas notre pratique. Il parle beaucoup de francophobie, de la peur de l'autre, dit-il. Il dit qu'il y a 400 nouveaux membres depuis son arrivée au Bloc québécois, mais il ne voit pas tous les gens que l'on perd à radicaliser le message. »

Mario Beaulieu et Jean-François Fortin s'étaient pourtant parlé longuement, lundi, lors d'une rencontre. Selon M. Beaulieu, M. Fortin n'avait pas d'objection « majeure » alors que ce dernier prétend le contraire. M. Fortin dit avoir posé son geste d'éclat pour que M. Beaulieu « prenne au sérieux » ses mises en garde. Il dit ne pas savoir s'il se présentera ou non aux prochaines élections.

Le Devoir

FINANCEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

supérieur]. Ce ne sera pas révolutionnaire, mais on aura une meilleure équité. »

Et pas question d'aller en piger davantage dans les poches des étudiants. « On n'a pas l'intention d'aller jouer [dans les droits de scolarité]. Ils seront indexés en fonction de l'augmentation du coût de la vie. » Et ce, pour les quatre prochaines années et demie de son mandat.

Les autres chantiers qui découlent du sommet tenu par l'ancien gouvernement péquiste connaîtront-ils un dénouement? « Il n'y a pas de chantiers qui seront réglés. On va en discuter avec nos partenaires à l'automne », a dit M. Bolduc. A propos des propositions faites concernant une loi-cadre et un Conseil des universités, le ministre n'a pas de position claire. « Je ne veux pas m'avancer. Le Conseil des universités... des gens m'ont dit que ce n'était peut-être pas la solution, et qu'il y aurait peut-être déjà des structures pour subvenir aux mêmes besoins. On ne veut pas créer des structures qui vont coûter des milliers de dollars s'il y en a [déjà qui existent]. »



Yves Bolduc

Préoccupé par la survie des cégeps

M. Bolduc se dit par ailleurs aussi préoccupé par le réseau collégial. Loin de faire écho à la proposition des jeunes libéraux d'abolir les cégeps, il entend plutôt être celui qui veillera à assurer leur survie. « Je ne veux pas entrer dans le détail, mais on doit réviser les programmes du cégep. Il faut leur donner de l'assouplissement et de la marge de manœuvre. Ça ne veut pas dire qu'on va tout changer, mais ça fait depuis 1993

que ça n'a pas été changé et que la Fédération des cégeps nous demande que ça soit revu. »

Par exemple, une formation technique de trois ans pourrait durer une session de plus si le besoin s'en fait sentir. À l'inverse, une autre pourrait être écourtée et élaguée de cours jugés aujourd'hui désuets ou superflus. Mais, chose certaine, les formations doivent coller davantage à la réalité du marché du travail. « Leur formation doit répondre au marché de l'emploi », a-t-il soutenu. Il dit s'inspirer du rapport de Guy Demers sur l'offre de formation au collégial pour consulter le milieu.

Étudiants étrangers

Le ministre se dit aussi conscient des défis, notamment démographiques, auxquels font face les collèges, surtout en région. Attirer davantage d'étudiants étrangers est une avenue, mais pas la panacée. « On n'a pas de contrôle sur les étudiants étrangers qui viennent. Ce qu'il faut, c'est développer des programmes plus attrayants et adaptés à la réalité des régions. » Il précise par ailleurs que les ressortissants français qui viennent étudier dans les cégeps d'ici ne seront pas touchés par une hausse de droits de scolarité à la suite de la révision de l'entente France-Québec.

Le rapport Boudreau sur l'offre de services du Cégep de la Gaspésie et des Îles suggérait d'octroyer des bourses pour inciter les jeunes à étudier en région. M. Bolduc ne voit pas là « une voie d'avenir ». « J'ai de la difficulté à obliger, à dire aux gens de partir de Montréal ou de Québec pour aller au cégep à Sept-Îles », note-t-il, encourageant plutôt les cégeps à offrir des formations exclusives.

Maternelle, anglais et TBI

Au primaire et au secondaire, le ministre entend continuer comme prévu à mettre en place

des idées chères aux libéraux, mais aussi certaines mises de l'avant par le gouvernement précédent, notamment les maternelles 4 ans. L'an dernier, le projet avait connu des ratés — alors que 18 commissions scolaires n'avaient pas pu ouvrir au moins une classe, comme exigé — et, cette année encore, cinq commissions scolaires ne pourront pas implanter la mesure, faute de locaux, précise le ministre Bolduc, qui croit néanmoins beaucoup à ce modèle. L'anglais intensif en 6^e année, autre idée chère aux libéraux, se fera aussi progressivement, même si l'objectif est d'offrir ce programme dans toutes les écoles du Québec. Quant aux tableaux blancs interactifs, le ministre encourage les commissions scolaires à en acheter, malgré la réticence des enseignants et les études qui mettent en doute son utilité réelle.

« Il y a déjà de l'argent de prévu, on continue le déploiement [de la technologie] et les profs ont des formations. Dans les rapports [qui ont été réalisés sur le sujet], on disait qu'il y avait moyen de faire des ajustements. Je suis allé dans les écoles et les profs me disent qu'ils apprennent beaucoup à l'usage. Oui, ça va prendre des formations améliorées pour certains, mais la majorité semble capable de se débrouiller. »

En outre, M. Bolduc souligne que le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage sera aussi une de ses priorités. La majorité des nouveaux investissements ont touché ces élèves, avance-t-il. Notamment pour embaucher des professionnels. De nouvelles ressources sont-elles prévues? « On encourage à utiliser celles qui sont déjà là. [...] Beaucoup a été fait dans les dernières années », conclut-il.

Le Devoir

COLONISATION

SUITE DE LA PAGE 1

conflit. Mais ce n'est pas le problème principal. Le problème, c'est qu'on n'arrive pas à donner aux Israéliens l'impression qu'ils habitent un endroit sûr. Toute trace de la présence israélienne a été effacée de Gaza, jusqu'aux cimetières juifs, rappelle-t-il. « Et pourtant, l'animosité contre nos citoyens continue. »

N'empêche, les affrontements continuent de part et d'autre et ont repris de plus belle, et les trêves, comme celle qui a cours en ce moment, sont toujours très fragiles. Rafael Barak préfère voir les choses sur le long terme. « Nous sommes dans une ligne positive, peut-être pas en regardant l'horloge minute par minute, mais sur la "flèche historique", oui », a soutenu ce diplomate de près de 40 ans de carrière, qui a notamment œuvré en France et en Belgique. « Du côté israélien, nous avons la paix avec l'Égypte, avec la Jordanie et nous avons quand même un rapport de dialogue avec les Palestiniens. Nous n'avons pas encore un accord, mais un rapport de dialogue critique. La grande majorité des pays arabes n'essayent pas de détruire notre pays, comme quand nous avons annoncé la création [de l'État d'Israël] en 1948. Cinq pays nous avaient attaqués à ce moment-là. »

Israël est un pays qui aime discuter de politique, fait remarquer avec fierté M. Barak. « On dit chez nous qu'il peut y avoir deux personnes qui discutent mais trois idées. C'est notre bagage culturel. On argumente la politique [...], et tout le monde veut être premier ministre, dit-il. Je suis fier de ça, même des gens qui critiquent mon gouvernement. » Malgré les divergences d'opinions, il assure que tous les Israéliens ont un but commun, soit la « solution à deux États ».

Des relations privilégiées

Pour M. Barak, le Canada et Israël ont des liens privilégiés, qui vont au-delà des partis politiques, même si certains ne soutiennent pas son pays. Ces derniers jours, le chef du Nouveau parti démocratique, Thomas Mulcair, a multiplié les déclarations, plutôt sévères, à l'endroit d'Israël, l'accusant d'avoir violé de façon « flagrante »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« Si j'ai un but, c'est celui d'arriver à prendre chaque lecteur du *Devoir* et de le mettre dans les souliers d'un Israélien qui a des enfants qui font pipi au lit tous les soirs par peur des missiles », dit Rafael Barak.

ses obligations de protéger les civils.

Rafael Barak joue de prudence. « Je ne veux pas entrer dans la politique canadienne, dit-il. [M. Mulcair] a critiqué mon pays, mais il soutient notre droit de nous défendre. Il fait des nuances. Je sais bien que ce n'est pas tout le monde qui soutient mon gouvernement, dit-il en mentionnant que même parmi les cinq partis de la coalition qui gouverne, les critiques fusent de toutes parts. C'est sain. »

Certes, en Occident (France, Grande-Bretagne, etc.), où ont lieu plusieurs manifestations en soutien aux Gazaouis, l'image d'Israël semble s'être quelque peu étiolée. L'ambassadeur rétorque avec quelques mises au point. « Nous regrettons les civils et les innocents qui ont été touchés et tués, et ce, des deux côtés. Mais je connais très bien les efforts que mon armée a faits pour essayer d'épargner les civils »,

a-t-il soutenu, rejetant le blâme sur le Hamas, qui a non seulement « attaqué des civils », mais s'est aussi défendu « en utilisant des citoyens comme bouclier ».

M. Barak ne critique pas aussi vivement le travail des médias, comme l'a fait récemment le consul israélien sortant au Québec, Joël Lion. Ils font leur travail, et lui, le sien. Celui d'informer, de mettre en perspective et de défendre les positions et les choix de son gouvernement. « Notre stratégie [de communication] est celle de la transparence. Si j'ai un but, c'est celui d'arriver à prendre chaque lecteur du *Devoir* et de le mettre dans les souliers d'un Israélien qui a des enfants qui font pipi au lit tous les soirs par peur des missiles. »

Le Devoir

REGARD

SUITE DE LA PAGE 1

Gouin, fils de l'ancien premier ministre Lomer Gouin, petit-fils du premier ministre Honoré Mercier, qui l'accueille. On a oublié qu'après avoir dirigé les dissidents de l'Action libérale nationale puis s'être rallié à l'Union nationale de Duplessis, ce Gouin fut connu à la fois comme un collectionneur d'art et un défenseur d'un embryon de politique culturelle.

Durant son séjour, la remarquable photographe, habituée de la vie culturelle new-yorkaise, se rend à Charlevoix, à l'Île-aux-Coudres, puis du côté de Québec, à l'île d'Orléans, en Gaspésie aussi, en Montérégie, à Montréal bien sûr. Sur son chemin, elle fréquente toutes sortes de gens. Parmi les portraits qu'elle réalise alors, on note ceux des sculpteurs Médard Bourgault et Louis Archambault, des écrivains Alain Grandbois et Roger Lemelin, des peintres Alfred Pelland et Stanley Cosgrove, de l'homme de théâtre Gratien Gélinas, de même que du chef d'orchestre Wilfrid Pelletier. Sa maîtrise de la lumière confère à ses portraits un caractère unique dans les photographies du Québec de cette époque.

Il n'y a pas que les personnalités qui l'intéressent.

Loin de là. Une bonne partie de son temps au Québec sera consacrée à capter des instantanés de la vie quotidienne. Mais on n'est pas strictement dans le reportage, dans l'« instant décisif » capté à la vitesse de l'éclair par des photographes de l'école des Robert Capa et Henri Cartier-Bresson. Chez Moser, très souvent, les sujets posent. Cela permet à la photographe d'ajuster la scène et de suggérer peut-être davantage sa propre vision du monde à travers la réalisation de ces images dûment réfléchies. Lida Moser était fascinée par l'œuvre du photographe français Eugène Atget, avec qui on peut trouver certains éléments communs dans la composition.

En entrevue au *Devoir* en 2004, elle dit : « À l'école, les professeurs nous faisaient clairement savoir qu'il ne fallait pas aller apprendre le français au Québec parce que vous parlez un drôle de français. Je suis juive, alors j'ai tout de suite compris que c'était une forme de propagande. Et j'ai ainsi senti une profonde sympathie pour ce peuple dont on ne connaissait rien, sinon la police montée, la baie d'Hudson et Wilfrid Pelletier, pour certains. »

Lida Moser continue de photographier à son retour aux États-Unis, où elle enseignera son art une bonne partie de sa vie.

Témoignages

Gabor Szilasi, le doyen des photographes québécois, a bien connu Lida Moser. Il a même

séjourné chez elle, à New York. « C'était sur la 57^e rue. Elle était très accueillante, même si elle avait des opinions fortes, très tranchées », dit-il en entrevue au *Devoir*.

Le cinéaste Jean-Claude Labrecque avait eu le privilège de parcourir ses photos pour un projet de film. « Elle était allée voir tous les comédiens, tous les artistes du Québec des années 1950. Et à Québec, elle est tombée sur l'ethnologue Luc Lacoursière. Elle l'a suivi, avec Paul Gouin, tandis qu'il recueillait des contes en Gaspésie. Toutes ses photos étaient formidables! [...] Elle voulait faire un film avec ses photos. Je l'ai aidée à classer ses photos et les archives étaient réticentes à les acheter. On ne voulait pas acheter ses photos, parce qu'elle était encore vivante! Elle avait très peu d'argent. C'est finalement René Lévesque lui-même, avec un fonds discrétionnaire, qui a fait en sorte que Québec achète sa collection. Elle était très pauvre et c'étaient pourtant des photos exceptionnelles. Elle est devenue une amie. Elle venait régulièrement. »

Le Musée national des beaux-arts à Québec est par ailleurs à préparer une grande rétrospective du travail de Moser. Intitulé *1950, le Québec de la photojournaliste américaine Lida Moser*, l'exposition sera présentée du 19 février au 10 mai 2015. L'animatrice Joyce Borenstein prépare par ailleurs un film d'animation à son sujet.

Il n'a pas été possible de lui parler.

Lida Moser est née aux États-Unis, le 17 août 1920, de parents d'origine russe. A ses débuts comme photographe, après avoir beaucoup étudié l'œuvre d'Atget, elle appartient à la Photo League, une coopérative de photographes, telles qu'il en existe plusieurs au milieu du XX^e siècle. La particularité de celle-ci est qu'elle se voue, de 1936 à 1951, à l'univers de la photographie sociale et artistique. Plusieurs des grands photographes de l'époque appartiennent à cette ligue dont les origines sont très marquées à gauche. C'est le cas de Berenice Abbott, dont Moser sera l'assistante, de Lisette Model et de Ruth Orkin. Fait notable : la ligue compte un nombre important de femmes photographes, ce qui est relativement peu fréquent, malgré les exemples de grande réussite comme ceux offerts par Gerta Taró, tuée lors de la guerre civile espagnole, Germaine Krull ou encore Gisèle Freund.

Les Archives nationales du Québec possèdent aujourd'hui 3594 images de Moser. Ce qui signifie grossièrement, selon les standards des pellicules moyen format qu'elle employait à l'époque, qu'elle photographia l'équivalent de 350 rouleaux de film lors de son passage au Québec.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com